CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 12 juin 2024, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Richard Mamie

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. R. Mamie, président, PVN : Ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyen-n-e-s présent-e-s à cette séance. Puis, il déclare : *« J'ai le plaisir d'ouvrir cette seconde séance du Conseil général 2024 en vous saluant toutes et tous très cordialement. Le Conseil général 2024 enregistre la démission de Mme Sanda Ohra que nous remercions pour sa contribution au fonctionnement de notre commune. Pour la remplacer, le Parti Forum a désigné M. Joël Gugger à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Au nom des participantes et participants, je remercie le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville, par sa conservatrice Mme Sandrine Girardier, pour son invitation et pour la visite commentée de notre musée et de son exposition sur la vigne en grand dont nous avons bénéficié tout à l'heure. Notre ordre du jour est chargé et, par conséquent, mon discours sera assez court. Toutefois, il me tient à cœur de relever la formidable période culturelle et sportive que nous vivons ce printemps dans notre cité. Vous avez peut-être vibré aux sons d'Usinesonore la semaine passée. Samedi soir, sur la place de Liberté, vos jambes vous démangeaient sur les rythmes salsa ou plutôt, vous avez déambulé dans le marché des artistes. Et si vous espériez vous reposer un peu, et bien dommage, le Maracana, et ses matchs de l'Euro sur écran géant, ouvre ses portes tout prochainement à St-Joux. Pour ce qui du sport plus actif, le triathlon et Bike&Run vous proposera de parcourir notre lac et nos vignobles en nageant, pédalant et courant ce dimanche 16 juin 2024. Si vous êtes plutôt sport d'équipe, le tournoi A6 du FC La Neuveville-Lamboing le weekend suivant vous conviendra parfaitement. Et pour adoucir les mœurs, la Zone vous propose le 22 juin prochain une prestation de l'orchestre à cordes des élèves de l'Ecole de musique du Jura bernois avec l'ensemble d'instruments à vent Mus'En'Si. Une fois encore, j'aimerais ici et en vos noms, j'en suis persuadé, remercier toutes les personnes de notre cité et d'ailleurs qui s'investissent sans compter pour nous proposer cette vie culturelle et sportive neuvevilloise aussi intense que variée. Je vous souhaite une belle assemblée et je donne la parole à la Chancellerie pour procéder à l'appel. »*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024
3. Comptes 2023
   3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 347'694.93 pour le fonctionnement et CHF 955'913.- pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'303'607.93
   3.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'460'061.49 dont CHF 3'844'337.40 de dépenses à arrêter et CHF 615'724.09 de dépenses liées
   3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2023 présentant un excédent des revenus de CHF 86'317.87
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme : décision (A. Louis)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis : décision (A. Louis)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'266.23 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de football en 2025 : décision (A. Louis)
7. Rapport de gestion 2023 : information (C. Frioud Auchlin)
8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo) « Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement » (C. Ferrier/D. Bloch)
9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo) « Vers une crèche municipale bilingue : intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville » (D. Bloch)
10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)

11. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Actualisation de nos règlements et ordonnances » (C. Frioud Auchlin)
12. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (F. Teutsch) « Port de Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)
13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (F. Teutsch) « Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur le postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 » (K. Michel)
15. Rapport CM en réponse à la motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir » (C. Ferrier)
16. Rapport CM en réponse au postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)
17. Rapport CM en réponse au postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)
18. Rapport CM en réponse au postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)
19. Interventions parlementaires et développements
20. Questions simples et traitement
21. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes	Bucciarelli Sophie, Känel Céline, Von Dach Stéphanie
	MM.	Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Gugger Joël, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes	Andrey Odyle, Honsberger Anne
	MM.	Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes	Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Torres Adele, Wingo Helvetia
	M.	Gaspar Pedro
Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)	: Mmes	Maillat Fanny, Mamie Sabine
	MM.	Kraus Basil, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
Union démocratique du centre (UDC)	: M.	Gutmann Anton Tony
Sans parti	: M.	Gerz Francis
Excusé-e-s	: Mmes	Aeschlimann-Blaser Karin (PLR), Wingo Celeste (PSN)
	M.	Louis Cyprien (PVN)

M. R. Mamie, président, PVN : indique que le Conseil général doit nommer un/e deuxième scrutateur/trice pour cette séance, afin de remplacer Mme Celeste Wingo qui est excusée ce soir. Il propose de nommer Mme Anna Valentina Petrig à ce poste.

Sans opposition, le Conseil général décide de nommer Mme Anna Valentina Petrig en qualité de deuxième scrutatrice pour cette séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 202

Mme F. Maillat, PVN : relève qu'un paragraphe en trop a été publié dans le procès-verbal paru dans la Feuille officielle.

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Comptes 2023 (A. Kurth)

3.1 Approbation formelle des comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 347'694.93 pour le fonctionnement et CHF 955'913.- pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'303'607.93

M. A. Kurth, conseiller municipal : *« Je peux résumer en trois lettres les comptes de la communauté scolaire du collège du district : rien à signaler (RAS). En effet, il n'y a vraiment rien à signaler ou presque. La Commission scolaire du district nous a présenté les comptes de l'année 2023, et il est fort à constater que les charges courantes ont été respectées à la lettre. Nous avions initialement prévu un salaire moyen de CHF 148'000.- pour un temps plein. Mais finalement, le canton nous a facturé CHF 153'000.-, soit une différence de CHF 5'000.- par UTP (unité de travail à plein temps). Sur le montant total, soit CHF 109'000.-, notre part est de 50 %, tandis que les 50 % restants sont pris en charge par le canton. En contrepartie, nous avons reçu une note de crédit lors du décompte final de l'exercice 2022-2023. Nous bouclons l'exercice 2023 avec un excédent de CHF 48'000.-. Les coûts par élève étaient budgétés à CHF 12'794.-, mais nous clôturons avec des frais par élève à CHF 12'780.-, soit quelques francs de moins que prévu. Je rappelle que l'ensemble des frais est réparti selon une clé de répartition entre les trois communes que sont Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville. Tout cela est réglé par le Règlement d'organisation. Donc, la révision du Règlement d'organisation (RO) a été envoyée à l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) pour examen préalable. L'OACOT nous a retourné le règlement pour des ajustements et corrections. Le RO devra être approuvé par les communes lors de leur séance législative respective. Dans le meilleur des cas, le RO pourra être mis en application au 1er janvier 2025. Sinon, il faudra attendre la rentrée scolaire 2025. Une économie de CHF 15'000.- à CHF 20'000.- est prévue pour notre Commune. La Commission des finances et le Conseil municipal ont préavisé favorablement les comptes 2023. Je demande l'entrée en matière, et je vous laisse poser vos questions. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : *« Le Parti des Verts de La Neuveville remercie l'administration pour la mise à disposition des comptes du Collège du district. Les documents présentés selon les prescriptions bernoises MCH2 comptent 49 pages. A notre avis, l'information la plus pertinente, à savoir le coût total du Collège pour notre Commune, respectivement son budget et le chiffre de l'année passée, n'y figurent pas et nécessitent le recours à la calculatrice ou de se reporter dans les 195 pages de comptes communaux pour en prendre connaissance. Le parti des Verts demande à nouveau, et pour la 3ème fois, l'adjonction d'un petit tableau supplémentaire pour l'année prochaine indiquant ces montants. Le parti des Verts recommande l'acceptation des comptes 2023 du Collège du district. »*

Mme J. Moeckli, PSN : remercie, au nom du Parti socialiste, MM. Kurth et Honsberger pour la clarté et la qualité du document présenté. Elle saisit également l'occasion pour remercier M. Gutzwiller pour son excellent travail dans la gestion de ces comptes ainsi que dans la direction du Collège du district. Elle recommande l'approbation des comptes de la communauté du Collège du district.

M. A. Guillaume, FOR : je vais être court. Rien à signaler et merci beaucoup.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes de la communauté du Collège du district avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 347'694.93 pour le fonctionnement et CHF 955'913.- pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'303'607.93.***

3.2. Approbation des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'460'061.49 dont CHF 3'844'337.40 de dépenses à arrêter et CHF 615'724.09 de dépenses liées

M. A. Kurth, conseiller municipal : *« Dans ce crédit supplémentaire (-2%), deux types de dépenses sont à relever. D'un côté, les dépenses liées pour un montant de CHF 615'724.09 et, de l'autre, les dépenses à arrêter pour un montant de CHF 3'844'337.40. La quasi-totalité de ces sommes ont été attribuées à différents fonds, notamment : fonds de chômage et de crise, investissement et amortissement, entretien des canalisations et fonds des routes. Ces fonds sont essentiels et seront certainement nécessaires dans un futur très proche. La discussion est ouverte et je demande l'entrée en matière. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'460'061.49 dont CHF 3'844'337.40 de dépenses à arrêter et CHF 615'724.09 de dépenses liées.***

3.3. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2023 présentant un excédent des revenus de CHF 86'317.87

M. A. Kurth, conseiller municipal : *« Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, l'exercice 2023 est atypique. Nous bouclons effectivement l'exercice 2023 avec un excédent de près de 3 millions de francs, donc un résultat nettement supérieur aux gains prévus dans le compte global. Cette amélioration s'explique en grande partie par les revenus et la fortune des personnes physiques, qui ont dépassé les prévisions de CHF 298'000.-. De plus, des rentrées fiscales bien plus importantes que prévu du côté des entreprises ont contribué à ce résultat positif. Les revenus des personnes morales ont significativement augmenté, pour atteindre 1,4 million de francs. La fameuse dissolution de la réserve de réévaluation a également eu un impact positif sur le résultat de l'exercice pour un peu plus d'un million de francs, mais ceci pour la dernière fois. S'ajoute à ces bonnes nouvelles, une petite cerise sur le gâteau. Un gain extraordinaire sur une succession. En plus de ces éléments, la Commune reste clairement dans la trajectoire voulue par le Conseil général, à savoir la maîtrise des coûts. Les charges en personnel ont été réduites d'environ CHF 40'000.- et certaines dépenses de formation ont été évitées grâce aux écolages versés ou reçus par d'autres communes. L'amélioration du résultat du téléréseau a également eu un effet positif sur le département de la culture, des sports et loisirs. Enfin, les coûts totaux de l'aide sociale ont été inférieurs de CHF 382'000.- par rapport au budget initial avec un remboursement d'aide sociale et une réduction du montant d'aide sociale par habitant. La participation à la péréquation financière cantonale s'est élevée à CHF 688'000.- en 2023. En conclusion, la commission des finances (COFI) et l'organe de vérification des comptes ont donné un préavis favorable aux comptes 2023. Je saisis l'occasion pour remercier la COFI pour son dynamisme et son engagement, ainsi qu'à M. Didier Honsberger et toute son équipe pour la très bonne tenue des comptes. La discussion est ouverte et je demande l'entrée en matière. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme F. Maillat, PVN : *« Le Parti des Vert·e·s de La Neuveville remercie l'administration pour la mise à disposition des 195 pages des comptes communaux 2023. Nous avons deux questions : nous lisons que les comptes communaux indiquent, au niveau du compte général, un excédent de revenus de CHF 86'000.- alors que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF 1'122'000.-. L'écart sur le budget montre donc une détérioration de CHF 1'036'000.-. Nous lisons que des réserves ont été créées à hauteur de près de 2 millions de francs. Pourquoi le Conseil municipal a-t-il comptabilisé un montant si important de réserves impliquant ainsi un écart négatif important par rapport au budget ? Le compte des investissements indique un montant net de CHF 365'000.- pour 2023 alors que le budget prévoyait CHF 2'015'000.-. Pourquoi notre Commune a-t-elle si peu investi en 2023 alors qu'un nouveau poste de travail a été créé pour, si nous avons bien compris, accompagner les projets d'investissements communaux ? Le Parti des Vert·e·s recommande l'acceptation des crédits supplémentaires pour un montant de près de CHF 4'460'000.- et les comptes communaux présentant un excédent de revenu de près de CHF 86'000.-. »*

M. A. Kurth, conseiller municipal : donne la parole à M. D. Honsberger, administrateur des finances, pour répondre aux questions.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond à la première question. Il y avait deux possibilités de diriger ces fonds, à savoir de mettre 3 millions de francs sur la réserve financière, qui peut être utilisée uniquement lors d'une perte dans un exercice, ou de réfléchir à la meilleure utilisation des fonds spéciaux utilisables à moyen long terme pour des amortissements ou de l'entretien.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond à la deuxième question de Mme F. Maillat. La personne engagée pour accompagner les projets a débuté en septembre 2023. Il est nécessaire de lui laisser le temps de prendre connaissance des dossiers et des gros projets. Maintenant, nous avons les ressources pour travailler sur ceux-ci.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ajoute que, pour le projet de la place de la Gare, ce dossier va passer devant le Conseil général lors de sa séance d'octobre prochain. Il pensait arriver à le présenter lors de cette séance, mais cela n'a pas été possible par manque de ressources humaines et de temps.

Mme J. Moeckli, PSN : indique que le Parti socialiste neuvevillois est satisfait de ces comptes communaux qui sont positifs et recommande de les approuver.

M. A. Guillaume, FOR : *« Je vais répéter ce que j'ai dit en commission financière. Ces documents sont très bien faits et s'améliorent chaque année. Je remercie donc le service des finances et M. Kurth pour la présentation claire des comptes annuels et pour les explications fournies. Avec un résultat opérationnel positif de 1.6 million de francs (page 10), après 1 million en 2022, je partage le point de vue du Conseil municipal que notre cité se porte bien. Je m'arrête à un seul chiffre, pour aller à l'essentiel. Le tableau des flux de trésorerie montre un flux d'exploitation de 2.1 millions. Les investissements financés cette année s'élèvent à 0,6 million, ce qui est faible. Par rapport aux 18 millions de valeur comptable des immobilisations, j'estime qu'on devrait investir entre 1.5 million et 2 millions de francs pour maintenir la valeur de nos équipements, hors nouveaux projets, tels que la place de la Gare. J'en tire deux conclusions : premièrement, le résultat de cette année est bon, mais aussi nécessaire pour financer les investissements prévus ces prochaines années. Deuxièmement, que l'administration communale doit pouvoir se concentrer sur les projets prioritaires afin qu'ils puissent avancer rapidement. C'est donc un appel à la mesure, voire à la retenue sur toutes les idées que vous, membres du Conseil général, avez pour notre belle cité. Restons focus sur les priorités. Pour en revenir aux comptes annuels 2023, je propose, au nom du groupe Forum de les accepter et je remercie encore une fois toute l'équipe des finances. »*

M. T. Gutmann, UDC : remercie le service des finances pour son travail. A noter les excellents commentaires parus dans le Journal du Jura d'hier et sur les ondes de RJB d'aujourd'hui qui feront une très bonne publicité pour La Neuveville. Il approuve les comptes de La Neuveville et conseille aux membres du Conseil général de les approuver.

M. M. Cochet, PLR : *« Le Parti libéral-radical tient à remercier et féliciter MM. Honsberger et Kurt ainsi que la commission des finances pour le travail effectué et la gestion rigoureuse des finances communales. Le Parti libéral-radical est conscient qu'il faut être prudent face à l'avenir, de faire preuve de réserve au-delà de faire des réserves. Toutefois, dans la situation actuelle, il y a quelques questions à se poser et différentes réflexions à mener. En effet, le Parti libéral-radical constate à la lecture des différentes éléments financiers que la Commune manque à l'heure actuelle cruellement de projets d'envergure et rassembleurs. Il est de notre devoir d'investir pour les générations futures et ceci passe notamment par de bonnes infrastructures et une attractivité de la Commune. Dans l'attente de projets concrets et rassembleurs, le Parti libéral-radical demande à la Municipalité de peser les avantages d'une baise éventuelle des impôts à court terme, voire de diverses taxes, ceci dans le but de renforcer l'attractivité de notre commune et par respect pour nos contribuables. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve les comptes communaux de l'exercice 2023 présentant un excédent des revenus de CHF 86'317.87***

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme : décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal : *« Les installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme, vieilles d'environ 30 ans, sont vétustes et doivent être remplacées pour une meilleure utilisation des terrains à la tombée de la nuit. Vu l'ancienneté des installations et l'évolution de la technologie, il est impossible de trouver des ampoules et des pièces de rechange. De plus, la technologie actuelle permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie. Une économie de 1'351.80 kWh/an ou environ CHF 434.90. Pour le terrain du skater, il y a deux mâts avec 4 luminaires à remplacer ainsi que l'assainissement de toute l'installation électrique. C'est-à-dire : remplacement du tableau d'alimentation, remplacement de l'alimentation des mâts (ce qui impacte la dépose des mâts). Concernant le terrain d'athlétisme, il y a aussi 2 mâts avec 3 luminaires à remplacer. Voici les travaux à réaliser : Remplacement du tableau d'alimentation, remplacement des câbles et câblage, séparation de l'alimentation pour les terrains de basketball et d'athlétisme. Pour information, l'association du skater-hockey La Neuveville compte environ 200 membres actifs et la fédération Suisse de gymnastique La Neuveville 216 membres. Cet investissement est prévu dans le plan financier pour l'année 2024. Le crédit d'engagement suivant est demandé : terrains d'athlétisme et skater-hockey : CHF 90'567.05 TTC (2024). La durée de vie de ces biens étant de 40 à 50 ans. Des demandes de subventions seront adressées au Conseil du Jura bernois (fonds du sport) une fois les projets validés par le Conseil général et les offres reçues. Il est donc probable que les montants effectivement dépensés soient plus bas. Les demandes de subvention ne peuvent pas être adressées avant la validation par le Conseil général. Il est également à noter que le service de l'équipement va examiner la possibilité d'obtenir d'autres subventions en lien avec le passage aux LED, les économies d'électricité, ou autres réseaux. Il n'est pas prévu de demander un apport financier aux associations sportives. Il s'agit d'éclairage public sportif, propriété de la Municipalité de La Neuveville. Les commissions des loisirs, des finances et de l'équipement ont préavisé favorablement le crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande d'un crédit d'engagement de CHF 90'567.05 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey et d'athlétisme. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : rappelle qu'au vu des conventions conclues entre la Commune et les clubs concernés, elle est responsable des installations d'éclairage. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois est ravi que la Commune modernise les installations lumineuses pour les activités sportives de La Neuveville. Le Parti socialiste neuvevillois approuve ce crédit ainsi que les deux objets suivants. »*

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : *« Afin d'offrir aux habitants et aux enfants de notre cité un choix de loisirs intéressant, il est nécessaire que les diverses sociétés locales puissent bénéficier de conditions favorables. Cela participe de la bonne qualité de vie neuvevilloise. C'est le cas ici, et je prends un peu d'avance sur l'ordre du jour, pour les terrains d'entraînement de différents sports que l'on peut pratiquer à La Neuveville. Concrètement, les raisons invoquées dans les demandes de crédit pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de skater-hockey, d'athlétisme, de tennis et de football sont évidentes : vétusté ou obsolescence des luminaires, économies de la consommation d'énergie et donc gain d'argent, regroupement des travaux par les entreprises engagées, subventions. Pour ces raisons, les Vert·e·s recommandent d'approuver dans un trio pack les différents crédits d'engagement pour les travaux des installations d'éclairage des sports précités. »*

M. F. Teutsch, PLR : *« Le Parti libéral-radical soutient pleinement les trois projets. Nous tenons cependant à souligner que la Commune de La Neuveville ne doit pas oublier les autres associations qui ne bénéficient pas des nouvelles installations lumineuses. Un investissement pour l'avenir des clubs de La Neuveville. »*

M. D. Althaus, FOR : remercie, au nom de Forum, toutes les personnes qui ont mené à bien ce projet et qui permettra aux joueurs de voir les ballons. Il recommande d'accepter ce crédit d'engagement.

M. T. Gutmann, UDC : soutient les clubs sportifs de La Neuveville et ce projet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis : décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal : *« Les installations d'éclairage des terrains de tennis, vieilles d'environ 30 ans, sont vétustes et doivent être remplacées pour une meilleure utilisation des terrains à la tombée de la nuit. Vu l'ancienneté des installations et l'évolution de la technologie, il est impossible de trouver des ampoules et des pièces de rechange. De plus, la technologie actuelle permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie. Une économie 1976,24 kWh/an ou environ CHF 615.15 par année. Il y a au total 17 luminaires à remplacer sur les terrains de tennis. Les travaux suivants devront être également réalisés : remplacement du tableau d'alimentation, remplacement de l'alimentation des mâts (Ce qui impact la dépose des mâts). Pour information, l'association de club de tennis compte environ 255 membres actifs. Le crédit d'engagement d'un montant de CHF 91'748.64 TTC est demandé. Cet investissement est prévu dans le plan financier pour l'année 2024. La durée de vie de ces biens étant de 40 à 50 ans. Des demandes de subventions seront adressées au Conseil du Jura bernois (fonds du sport) une fois les projets validés par le Conseil général et les offres reçues. Il est donc probable que les montants effectivement dépensés soient plus bas. Les demandes de subvention ne peuvent pas être adressées avant la validation par le Conseil général. Il est également à noter que le service de l'équipement va examiner la possibilité d'obtenir d'autres subventions en lien avec le passage aux LED, les économies d'électricité, ou autres réseaux. Il n'est pas prévu de demander un apport financier à l'association sportive. Il s'agit d'éclairage public sportif, propriété de la Municipalité de La Neuveville. Les commissions des loisirs, des finances et de l'équipement ont préavisé favorablement le crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande d'un crédit d'engagement de CHF 91'748.64 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de tennis. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'266.23 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de football en 2025 : décision (A. Louis)

Message du Conseil municipal : *« Les installations d'éclairage des terrains de football, vieilles d'environ 30 ans, sont vétustes et doivent être remplacées pour une meilleure utilisation des terrains à la tombée de la nuit. Vu l'ancienneté des installations et l'évolution de la technologie, il est impossible de trouver des ampoules et des pièces de rechange. De plus, la technologie actuelle permettrait de réaliser d'importantes économies d'énergie. Une économie de 2398,24 kWh/an ou environ CHF 771.50. Il y a au total 15 luminaires à remplacer sur le terrain de football principal et celui d'entraînement. Pour information, l'association de club de football La Neuveville-Lamboing compte environ 400 membres actifs. Le crédit d'engagement d'un montant de CHF 80'266.23 TTC est demandé. Cet investissement est prévu dans le plan financier pour l'année 2025. La durée de vie de ces biens étant de 40 à 50 ans. Des demandes de subventions seront adressées au Conseil du Jura bernois (fonds du sport) une fois les projets validés par le Conseil général et les offres reçues. Il est donc probable que les montants effectivement dépensés soient plus bas. Les demandes de subvention ne peuvent pas être adressées avant la validation par le Conseil général. Il est également à noter que le service de l'équipement va examiner la possibilité d'obtenir d'autres subventions en lien avec le passage aux LED, les économies d'électricité, ou autres réseaux. Il n'est pas prévu de demander un apport financier à l'association sportive. Il s'agit d'éclairage public sportif, propriété de la Municipalité de La Neuveville. Les commissions des loisirs, des finances et de l'équipement ont préavisé favorablement le crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'266.23 TTC pour la réfection des installations d'éclairage des terrains de football en 2025. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

7. Rapport de gestion 2023 : information (C. Frioud Auchlin)

Mme C. Frioud Auchlin, maire : ce rapport est souvent bien attendu étant donné qu'il résume l'ensemble des activités des services communaux. Elle relève que si la Commune a de bons résultats financiers, c'est aussi grâce à une bonne maîtrise des coûts au sein de tous les services communaux. A cette occasion, elle salue le travail des collaborateurs/trices de l'administration communale qui fonctionnent dans l'ombre.

Mme J. Moeckli, PSN : adresse ses remerciements pour le document et remercie les différents acteurs de la Commune, notamment les acteurs sociaux. Elle constate que les activités proposées rapprochent les générations et souhaite que cela continue dans ce sens.

M. R. Mamie, président, PVN : remercie le Conseil municipal pour l'élaboration de ce rapport de gestion, qui est une mine d'informations.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion 2023.

8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo) « Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement » (C. Ferrier/D. Bloch)

Position du Conseil municipal : *« Dans sa motion déposée le 18 mars 2024, le Parti socialiste demande au Conseil municipal de transformer progressivement les diverses places de jeux communales en lieux de rencontre intergénérationnels et d'améliorer l'équipement de ces places. Le Parti socialiste relève que les installations actuellement présentes sur les places manquent d'inclusion, d'écologie et de sécurité. Pour ces raisons, elle propose d'étudier une stratégie de remplacement progressif de nos aires de jeux classiques par des espaces de rencontre intergénérationnels, l'installation d'ombrages (voiles, pergolas) et la mise en place de conteneurs pour ranger les jeux de bac à sable. Plusieurs communes ont développé des espaces de jeux et de rencontre multigénérationnels qui sont fréquentés par toutes les classes d'âges, notamment en complément de l'offre des places de jeux conventionnels par des éléments qui peuvent être utilisés par les séniors pour des exercices d'équilibre ou de mobilisation. Cela permet de renforcer l'attractivité de ces espaces et constitue une réelle plus-value pour les habitants. Pour répondre à la demande du Parti socialiste, il est nécessaire de développer une approche globale, inclusive, sensible au genre et à l'âge des habitants, qui tient compte des aspects écologiques, sociaux et économiques, et qui pourrait même être basée sur une démarche participative. Le Conseil municipal propose à la motionnaire de transformer la motion en postulat et au Conseil général d'accepter ledit postulat. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le Conseil municipal propose de transformer cette motion en postulat. Cette motion relève un manque d'inclusion, d'écologie et de sécurité. Il souhaite rassurer les membres du Conseil général et indique que les places de jeux sont contrôlées régulièrement. Une action importante est réalisée une fois par an sur toutes les places de jeux communales. La Commune fait son travail et l'aspect sécuritaire lui tient à cœur. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois accepte la transformation de la motion en postulat, car il est important de faire un plan qui comporte un état des lieux, d'envisager des demandes de subventions et d'assurer une cohérence et une continuité entre les différents aménagements avec des professionnels en psychomotricité. Nous aimerions également que la sécurité solaire soit augmentée et nous saluons le fait que les places de jeux soient régulièrement contrôlées. »*

Mme S. Mamie, PVN : le Parti Les Vert·e·s accepte vivement le postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, à l'unanimité, il approuve ledit postulat.***

9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (H. Wingo) « Vers une crèche municipale bilingue : intégration progressive de l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville » (D. Bloch)

Position du Conseil municipal : *« La motionnaire souhaite transformer progressivement notre crèche municipale en un établissement bilingue français-allemand et offrir ainsi une immersion dans les deux langues aux enfants qui la fréquentent. Elle avance des arguments de nature politique d'une part : notre commune comprend une partie alémanique, Schafis, est voisine de communes parlant allemand dans un canton qui souhaite promouvoir son bilinguisme et de nature pédagogique d'autre part : l'immersion précoce des enfants favorise leur apprentissage linguistique. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet nécessite une réflexion et une organisation plus complexe qu'il n'y paraît. Il s'agira de déterminer des bases et des définitions claires du « bilinguisme » de la crèche, vérifier l'intérêt des parents pour une telle démarche, établir des règles applicables dans la pratique tant pour l'engagement que pour l'organisation de l'équipe, adapter le projet pédagogique de la crèche tout en maintenant son haut niveau d'exigences apprécié par les parents, maintenir un équilibre au sein de l'équipe, trouver du personnel formé compétent et bilingue. L'éclaircissement des questions ouvertes par cette motion ambitieuse tant par les changements de paradigme induits que par le défi organisationnel qui en découle nécessite une souplesse que n'offre pas une motion. Il est donc demandé à la motionnaire d'accepter la transformation de sa motion en postulat, afin qu'une étude de faisabilité puisse être entreprise. A cette condition, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le texte transformé en postulat. »*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : il n'est pas habituel dans notre région de créer des crèches bilingues, mais c'est un projet qui semble intéressant. Il est proposé de transformer cette motion en postulat, afin de permettre une recherche plus large dans les solutions tout en respectant les désirs de la motionnaire. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : *« Le Parti socialiste neuvevillois accepte la transformation de la motion en postulat. »*

M. B. Kraus, PVN : *« Le Parti Les Vert·e·s soutient l'idée d'apporter la langue allemande plus tôt aux enfants et de les baigner dans le monde bilingue de notre région. Plus les enfants sont immergés tôt dans une langue, plus facilement ils vont l'assimiler. Lors de la recherche d'apprentissage ou d'emploi au cours de leur vie, la connaissance d'une seconde langue nationale peut être utile, surtout dans notre région. Néanmoins, nous savons qu'intégrer l'allemand à la crèche est un gros défi. Du personnel doit être embauché, les parents doivent accepter ce changement, l'approche doit être réfléchie et structurée. Il faut également penser aux directives cantonales. Bref, il y a beaucoup de questionnements. Nous pensons que l'intérêt est là, et ce premier jet d'idée de bilinguisme dans notre ville pourrait également lancer un intérêt similaire à l'école primaire et secondaire avec pourquoi pas une classe bilingue, des cours communs avec les écoles suisses alémaniques de Ligerz, Twann et Tuscherz et pourquoi pas même des échanges. Cette initiative va certainement intéresser les habitants de Schafis qui sont malheureusement trop souvent oubliés. Le Parti Les Vert·e·s soutient cette idée et suggère de voter oui. »*

M. F. Teutsch, PLR : *« Le Parti libéral-radical reconnaît le caractère bilingue de La Neuveville de par l'appartenance de Schafis à notre commune. Cependant, la culture bilingue n'est pas partie intégrante de la culture neuvevilloise, et c'est une particularité de votre ville à cheval du Röstigraben. Si une vraie culture bilingue doit être introduite, le Parti libéral-radical la soutiendra, mais nous ne souhaitons pas soutenir des actions isolées, chères et complexes à mettre en place pour la crèche municipale. »*

Mme C. Känel, FOR : *« Le Parti Forum neuvevillois recommande l'acceptation de ce postulat avec toutefois la remarque suivante : cela part d'une bonne intention d'intégrer le bilinguisme à la crèche, mais en pratique, cela risque d'être un casse-tête à organiser avec les horaires et les engagements. Personnellement, je suis favorable au bilinguisme mais reste dubitative sur l'impact d'avoir un peu d'allemand à la crèche. Les enfants devraient être exposés de manière soutenue pour qu'ils puissent*

progresser dans cette langue. Elle soutient ce postulat et fait confiance à la Municipalité, afin de trouver une solution, comme par exemple en engageant de nouvelles personnes qui sont bilingues. »

M. F. Gerz, sans parti : *« Très bonne idée. »*

M. T. Gutmann, UDC : le Parti UDC soutient cette idée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 26 voix positives et 6 voix négatives, il approuve ledit postulat.***

10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« Cette motion est fort complexe et requiert une analyse plus approfondie avant que le Conseil municipal puisse se déterminer à son sujet. De plus, des discussions sont en cours avec VADEC dans ce domaine. C'est pourquoi une prolongation de délai jusqu'à la séance du Conseil général du 2 octobre 2024 est requise. Cela permettra à l'Exécutif communal de prendre position en connaissance de cause. Le Conseil général est ainsi prié d'accepter le report demandé. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : demande d'accepter un délai supplémentaire pour l'étude de cette motion. Nous sommes entrés en contact avec notre partenaire principal pour voir quelles solutions étaient envisagées de mettre en place. Il aimerait répondre correctement à cette intervention parlementaire et, pour ceci, il demande aux membres du Conseil général d'accepter cette prolongation de délai. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Gaspar, PSN : accepte la prolongation de ce délai pour la séance du 2 octobre 2024.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général accepte cette prolongation de délai afin de répondre à cette motion. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 2 octobre 2024.***

11. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Actualisation de nos règlements et ordonnances » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : *« Le postulat déposé par M. C. Louis doit être déclaré comme étant irrecevable d'un point de vue juridique et il s'avérerait difficilement réalisable d'un point de vue pratique. A. Examen quant au règlement en vigueur : L'article 28 du Règlement du Conseil général (RCG) indique que chaque membre du Conseil général a le droit de demander, par motion ou postulat, le traitement d'un objet. Il précise également que les postulats sont des requêtes invitant le Conseil municipal à examiner certaines questions et à présenter un projet au Conseil général. En l'occurrence, le postulat demande l'examen de 75 actes législatifs communaux (règlements et ordonnances confondus), ce qui contrevient à l'alinéa 1 de l'article 28 du RCG, qui parle de « traitement d'un objet » seulement. De même, le Conseil municipal ne pourrait pas présenter un seul projet au Conseil général, vu qu'il devrait en examiner 75 et donc présenter au maximum 75 projets. Cela contrevient également à l'alinéa 2 de l'article 28 du RCG. De ce fait, le postulat n'est pas recevable, car il ne respecte pas les dispositions réglementaires. B. Faisabilité du postulat : A l'évidence, l'examen de 75 actes législatifs est une tâche irréalisable. Les ressources humaines à mettre à disposition au sein des élus et de l'administration, l'engagement financier conséquent que cela représenterait, tenant compte notamment qu'il faudrait donner des mandats externes à des spécialistes du droit, de la technique ou encore de l'économie, par exemple, seraient énormes voire démesurées. Par acte législatif, si on ne devait compter qu'une moyenne de 10 heures seulement d'étude par l'administration et des mandataires externes, ce qui est une moyenne inférieure à la réalité, cela ne représenterait pas moins de 750 heures de travail (plus de 4 mois à plein temps), hors examen des instances politiques, dont le temps d'analyse viendrait encore s'ajouter à ce nombre. Il faut dès lors avoir conscience que cette étude s'étalerait sur plusieurs années*

vraisemblablement. Elle est ainsi économiquement et structurellement irréalisable. C. Suggestion : Cela étant, la préoccupation de M. Louis est tout à son honneur. C'est pourquoi le Conseil municipal lui suggère d'agir, lui ou un autre membre du Législatif communal, à l'aide des trois possibilités d'interventions parlementaires que sont la motion, le postulat ou encore l'interpellation, pour interroger ou demander la révision de l'un ou l'autre règlement, ou de l'un ou l'autre de ses articles, qui semblerait obsolète ou qu'il serait souhaité de modifier d'un point de vue politique. D. Recommandation : Le Conseil municipal recommande au Conseil général de déclarer ce postulat comme étant irrecevable, au surplus de le reconnaitre comme étant irréalisable et ainsi de le refuser. »

Mme F. Maillat, PVN : *« En l'absence de notre collègue ayant signé le postulat, je me permets de prendre la parole au nom des Vert·e·s. Compte tenu de la réaction du Conseil municipal, notre groupe a décidé de retirer ce postulat. Nous restons cependant convaincus que notre proposition aurait tout à fait pu être réalisée avec un peu de bon sens. En effet, notre idée et proposition décrite dans le texte du postulat n'a jamais été de procéder à l'examen systématique des 75 actes législatifs de notre commune, mais que les différentes commissions soient sondées au sujet des règlements qui posent problème par les membres qui les composent. Nous pensons que chaque commissaire ainsi que chaque membre du Conseil municipal est conscient que certains règlements ne sont plus à jour et ralentissent l'avancée de certains projets. Ce postulat aurait été une bonne occasion pour notre Exécutif de prendre le lead sur cette thématique en proposant des priorités et un calendrier. Nous n'hésiterons donc pas, et invitons également nos collègues des autres fractions à le faire, à mener des réflexions et à venir avec des motions ces prochains mois. Mais d'abord, nous espérons que certains membres de l'Exécutif aborderont cette thématique au sein de leur commission avant la fin de la législature. Je vous remercie de votre attention. »*

Le Conseil général prend acte du retrait de ce postulat.

12. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (F. Teutsch) « Port de Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'étudier la remise en état des poteaux du port de Chavannes et de la passerelle métallique utilisée par les visiteurs, ceci afin d'améliorer la sécurité des propriétaires de bateaux et des visiteurs. Le Conseil municipal a déjà lancé en 2023 une réflexion sur le curage et la remise en état des ports. En effet, les infrastructures sont vieillissantes et il devient nécessaire de les remettre en état. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Brazier, PSN : *« Le Parti socialiste de La Neuveville considère qu'il est important de veiller à la sécurité et au confort des installations du port de Schafis. Par ailleurs, le Parti socialiste neuvevillois souhaiterait qu'une réflexion d'ensemble soit développée pour rendre le débarcadère de La Neuveville plus accueillant avec des bancs dans des lieux ombragés et plus sécuritaires. Nous vous remercions et vous recommandons l'approbation de ce postulat. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.***

13. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (F. Teutsch) « Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal d'améliorer la signalisation à travers Chavannes. Le Parti libéral-radical relève que la signalisation actuelle est insuffisante au sein de Chavannes. De nombreux véhicules sont déviés de manière aléatoire dans la localité. Pour des raisons de sécurité, il propose d'améliorer la signalisation actuellement mise en place à Chavannes. Le Conseil municipal prend acte de la situation décrite et étudiera les possibilités pour remédier à cette problématique. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. B. Kraus, PVN : *« La circulation à Schafis a toujours été difficile. Le tunnel, les parkings, les vélos et les vignerons. C'est bien sûr un petit clin d'œil à M. Fabian Teutsch, qui est bien courageux de travailler si proche de la route. Je ne sais pas comment tu fais pour ne pas te faire écraser, je t'avoue. Améliorer la signalisation à cet endroit aiderait aux divers utilisateurs de la route à mieux s'y retrouver, ne pas se perdre dans la rue résidentielle sauf si c'est pour un apéro ou une dégustation. Le Parti Les Vert·e·s est favorable à cette initiative en insistant qu'il faut également penser à la signalisation pour les vélos et les piétons à cet endroit. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.***

14. Position CM et décision CG sur le postulat sans parti (F. Gerz) « Demande de la réalisation d'une étude (à fin 2024) sur la capacité du réseau électrique à répondre aux défis/exigences liés à la stratégie énergétique 2050 à l'horizon 2030 » (K. Michel)

Position du Conseil municipal : *« Dans son postulat déposé le 20 mars 2024, le sans Parti demande au Conseil municipal la réalisation d'une étude sur la capacité du réseau électrique de La Neuveville. A ce stade, nous vous informons que des démarches sont actuellement en cours d'évaluation afin de trouver un partenaire pour optimiser notre réseau. Nous vous assurons que nous mettons tout en œuvre pour assurer cette transition énergétique. Cette étude ne sera probablement pas encore terminée pour la fin de cette année. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de cette étude pour le réseau électrique et nous comprenons parfaitement votre préoccupation. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat en tenant compte que ce travail est actuellement en cours et pourra vraisemblablement être présenté en 2025. »*

M. K. Michel, conseiller municipal : *« Suite à l'acceptation de la votation du 9 juin 2024 sur l'énergie, notre engagement vers une transition énergétique durable va s'accélérer. Cela va également avoir un impact sur nos installations électriques, notamment à travers l'adoption de nouvelles technologies de réseaux intelligents qui amélioreront leur gestion, ainsi que l'installation de compteurs intelligents qui permettra une meilleure gestion de la demande et de la consommation énergétique. Actuellement, nous utilisons le logiciel SchemaElec pour avoir une vue d'ensemble de notre réseau. Nous évaluons également la possibilité d'utiliser d'autres logiciels qui se distinguent par leur capacité à intégrer les énergies renouvelables décentralisées, ainsi que les dispositifs de stockage distribués. Ces programmes facilitent la planification et la visualisation en temps réel des données, ce qui améliorera la prise de décisions et notre compréhension des capacités de nos infrastructures et du développement de notre réseau. D'autres services industriels au sein de la Charte de la SACEN évaluent également ce type de logiciel actuellement.* » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-C. Zuberbühler, PVN : *« Les Vert·e·s soutiennent la demande du Conseil municipal d'accepter ce postulat. L'installation continuelle de nouveaux panneaux photovoltaïques pose des défis techniques car cette production peut entraîner des fluctuations de tension problématiques chez les consommateurs. Une gestion performante de notre réseau électrique est donc très importante. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.***

M. R. Mamie, PVN, président : rappelle aux membres que, pour s'exprimer sur les rapports, il est nécessaire de demander l'ouverture de la discussion.

15. Rapport CM en réponse à la motion PLR (L. Longo) « Une reconnaissance pour les personnes reposant au Jardin du Souvenir » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *« Lors de la séance du Conseil général du 4 octobre 2023, le parti libéral-radical a déposé une motion pour demander au Conseil municipal d'adapter le Règlement*

communal du cimetière et des inhumations afin de laisser la possibilité aux familles qui le souhaitent de mettre en place des plaques indiquant les noms, prénoms, date de naissance et date de décès du défunt. La motion a été transformée en postulat afin de permettre au Conseil municipal d'analyser la situation avant de donner une réponse. L'art. 15 du Règlement du cimetière et des inhumations précise, concernant le jardin du souvenir, qu'aucune inscription particulière n'est autorisée à cet endroit autre que le texte apposé sur la pierre tombale du Jardin du Souvenir. Le Parti libéral-radical relève que si les inscriptions devaient être autorisées, le règlement devrait tout d'abord être modifié. Le Conseil municipal a contacté plusieurs communes pour connaître les pratiques concernant l'inscription du nom des défunts inhumés au Jardin du souvenir. Sur l'ensemble des communes contactées, certaines proposent une solution qui permet l'inscription des noms, et d'autres n'offrent pas cette possibilité. Considérant ce qui précède, le Conseil municipal a décidé de répondre positivement à la demande du Parti libéral-radical et chargera le Service de la gestion du territoire de développer une solution pour apposer les noms de défunts. Le Conseil municipal mettra en place une solution pour apposer les noms des défunts inhumés dans le Jardin du souvenir pour ceux qui le souhaitent et il proposera les modifications nécessaires du Règlement du cimetière et des inhumations en ce sens au Conseil général. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : rappelle que c'est une motion qui a été déposée et transformée en postulat. De ce fait, il y a une erreur dans le libellé et il s'agit d'un rapport CM en réponse à un postulat.

M. L. Longo, PLR : est très satisfait de la réponse du Conseil municipal.

16. Rapport CM en réponse au postulat PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *« Dans son postulat du 4 octobre 2023, le parti Les Vert·e·s demande au Conseil municipal de procéder à une étude d'opportunité d'un concept de dépôt de voitures Mobility à La Neuveville en incluant les variantes de synergie avec les communes avoisinantes, notamment Le Landeron. Le parti Les Vert·e·s argumente sur les moyens de rendre ce concept plus rentable notamment par l'usage des voitures Mobility par le personnel communal pour ses déplacements professionnels. La mise à disposition d'une voiture Mobility pourrait également être un soutien pour les plus jeunes, les défavorisés et les personnes âgées dont la gestion d'un véhicule peut devenir une charge complexe. Cela servira également de contribution à la réduction de véhicule et donc de la pollution. Une voiture Mobility avait été mise à disposition des habitants de La Neuveville en 2010 sur la place de la Gare. La convention qui liait la Commune et la société coopérative Mobility prévoyait un chiffre d'affaires minimum de CHF 12'000.-. La Commune prenait à sa charge la différence qui n'était pas couverte par la location. Des cartes transmissibles étaient mises à disposition de l'administration. Entre 2010 et 2015, la Commune a payé une moyenne de CHF 2'000.- par année à Mobility pour le manque à gagner sur la location du véhicule. Cela s'explique par le peu d'intérêt montrer par les Neuvevillois pour la location de cette voiture partagée. La Commune a résilié le contrat fin 2015. Cette expérience peu concluante n'exclut pas que la mise à disposition d'une voiture Mobility aujourd'hui remporte plus de succès. Le Conseil municipal prendra contact avec la Société coopérative Mobility afin de connaître ses dispositions et les conditions qu'elle propose. Le Conseil municipal prendra contact avec la Société coopérative Mobility afin d'évaluer l'opportunité de mettre à disposition des habitants de La Neuveville une voiture partagée. »*

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Rapport CM en réponse au postulat UDC (T. Gutmann) « Places de parc à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)

Rapport du Conseil municipal : *« Lors de la séance du Conseil général du 4 octobre 2023, l'UDC a déposé un postulat ayant pour objectif de développer des idées pour augmenter le nombre de places de parc en cas de manifestations à St-Joux. Voici les démarches entreprises et/ou réalisées à ce jour : Sept places de stationnement ont été créées au chemin de Ruveau. Une discussion concluante a eu lieu avec le Conseil de fondation de Mon Repos, ce qui permettrait la mise à disposition, durant les weekends de manifestations officielles, d'une trentaine de places de stationnement sur la surface de l'ancien chantier. Durant le week-end et les vacances « horlogères », l'entreprise Auchlin SA met à disposition son parking d'une dizaine de places. La parcelle au sud de l'ancien stand de tir ne*

permet pas sans autre un aménagement spécifique pour le stationnement. Une telle réalisation entrainerait l'enlèvement du mur et l'ensemble de l'aménagement serait trop couteux. Il faut y renoncer. Par ailleurs, une autre entreprise neuvevilloise a également été contactée. Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Suite du travail : Le Conseil municipal continue à rechercher des solutions pour permettre le stationnement de véhicules lors d'événements particuliers. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

18. Rapport CM en réponse au postulat FOR (C. Nicolet/A. Guillaume) « Amélioration du parcage à St-Joux » (C. Frioud Auchlin)

Rapport du Conseil municipal : *« Lors de la séance du Conseil général du 4 octobre 2023, Forum neuvevillois a déposé un postulat demandant une amélioration de l'accessibilité à la zone de St-Joux par une augmentation du nombre de places de parc ainsi qu'une information en temps réel sur les différentes zones de parcage de notre commune. Le développement de la zone de St-Joux entraîne avec elle un regain d'intérêt des visiteurs et par conséquent un manque de places chroniques créateur de parcages sauvages gênant l'accès des bordiers à leurs habitations et surtout des problèmes d'accès pour les feux bleus en cas d'accident. Le Conseil municipal a décidé d'interdire le parcage sur la zone herbeuse à l'est du parking ceci notamment en raison des dégâts causés au terrain en cas de pluie. En réponse au postulat de l'UDC, d'autres pistes ont été envisagées afin d'augmenter la capacité d'accueil des visiteurs et utilisateurs de St-Joux. Le Conseil municipal a mené une étude sur le stationnement à La Neuveville. Cette étude propose la mise en place de panneaux à messages variables pour renseigner les automobilistes sur la disponibilité des parkings publics, et notamment sur l'occupation du parking de St-Joux. Le Conseil municipal a l'intention de développer cette proposition et de la mettre en place. »*

M. A. Guillaume, FOR : demande l'ouverture de la discussion.

M. R. Mamie, président, PVN : soumet l'ouverture de la discussion au vote. ***Par 31 voix positives et une voix négative, la discussion est ouverte.***

M. A. Guillaume, FOR : remercie le Conseil municipal d'avoir mené cette étude et attend avec allégresse les résultats ou les solutions qui seront mises à disposition. En attendant, pour le Maracana, il conseille à tous et toutes de s'y rendre à pied ou à trottinette.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

19. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (L. Longo) « Création d'une commission non permanente du Conseil général »
- -Motion PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours »
- Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale »
- Motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville »
- Motion PSN (J. Moeckli) « Journée annuelle sans voiture à La Neuveville »
- Postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général »
- Interpellation PLR (L. Longo) « Des nouvelles du Schlossberg ? »
- Interpellation FOR (C. Känel) « Centre médical à La Neuveville (Rte de Neuchâtel 3) »
- Interpellation PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville ? »
- Interpellation PVN/PSN (S. Mamie/H. Wingo) « Installation de toilettes à l'est de St-Joux »
- Interpellation UDC (T. Gutmann) « Processus et code de déontologie »

Développement :

- Motion PLR (L. Longo) « Création d'une commission non permanente du Conseil général »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

--Motion PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (J. Moeckli) « Journée annuelle sans voiture à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (L. Longo) « Des nouvelles du Schlossberg ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation FOR (C. Känel) « Centre médical à La Neuveville (Rte de Neuchâtel 3) »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN/PSN (S. Mamie/H. Wingo) « Installation de toilettes à l'est de St-Joux »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation UDC (T. Gutmann) « Processus et code de déontologie »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

20. Questions simples et traitement

Lors de la séance du 20 mars 2024, M. T. Gutmann, UDC, avait posé la question suivante : *« Suite à l'interpellation d'un citoyen neuvevillois, je me permets de poser la question suivante : lors d'un rangement dans le bâtiment de la voirie, au chemin de la Plage, des plans de La Neuveville ont été trouvés dans une armoire, dont un datant de l'époque napoléonienne. Sait-on où sont archivés ces plans ?»*

Mme C. Frioud Auchlin : *« Dans l'impossibilité de répondre le jour même à M. Gutmann, je peux aujourd'hui vous renseigner sur la situation. Il n'y a plus d'archives dans le grenier de l'immeuble de la voirie. Le plan auquel il est fait référence se trouve dans les archives de la Commune dans le local de l'abri. »*

M. F. Gerz, sans parti : *« Sur la base du dépôt de ma motion lors du Conseil général du 23 octobre 2023 concernant différentes problématiques de la Zone de rencontre à la Grand-Rue, quel est l'état de l'avancement des travaux visant les mesures de ralentissement de la circulation ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale, qui est de la responsabilité du canton. Ce dernier a été relancé par plusieurs écrits pour la réalisation des quatre potelets. Nous cessons donc de le relancer.

M. R. Mamie, PVN : *« Dans sa réponse au Conseil général du 16 juin 2021 à l'interpellation du soussigné concernant le plan de protection des rives du lac, le Conseil municipal indique que le plan du secteur n°2, tracé du chemin des Rives devrait prochainement être finalisé, adopté par le Conseil municipal puis envoyé à l'OACOT pour son approbation. Une nouvelle question simple a été posée au Conseil général du 5 octobre 2022 à ce propos. Qu'en est-il de ce dossier ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que ce dossier prend du temps et cela va lentement. L'OACOT a fait un retour sur ce projet sur lequel des adaptations doivent être faites. Le 24 juin prochain, le Conseil municipal devra décider d'un crédit supplémentaire afin de donner mandat à une entreprise spécialisée pour établir des modifications dans le but de finaliser le dossier pour un dépôt public planifié en 2025.

M. R. Mamie, PVN : *« Dans sa réponse du Conseil général du 4 octobre 2023 à l'interpellation de Mme H. Wingo du Parti socialiste concernant l'avenir de la piscine des SMT, le Conseil municipal répondait que des discussions seraient entreprises avec le corps enseignant pour trouver des solutions avec nos communes voisines. Qu'en est-il de ce dossier ? »*

Mme L. Glatz, conseillère municipale : la piscine a définitivement fermé ses portes pour cause de fuites d'eau. Dans l'attente d'une solution, les élèves pourront aller à la piscine du Landeron. Des discussions sont en cours avec la Commune de Douanne. Pour le moment, les élèves iront à la piscine du Landeron en plein air, car toutes celles des alentours ne peuvent pas les accueillir.

M. F. Teutsch, PLR : *« Quand arrive l'eau à La Neuveville et à Chavannes de la Brunnmühle ? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : passe la parole à M. L. Longo, qui fait partie du comité du Syndicat de communes Service des eaux TLN, et qui pourra répondre aux questions techniques.

M. L. Longo, PLR : pour l'historique, une conduite de liaison a été posée dans le tunnel situé à côté du tunnel routier. Cette installation appartient à l'Office fédéral des routes (OFROU) et a été posée par une entreprise spécialisée dans la pose de conduites. Cette conduite a d'abord eu du retard pendant les travaux de l'OFROU. Ensuite, lors de sa mise en eau et des tests de pression par le Syndicat de communes Service des eaux TLN, la conduite a bougé de quelques degrés, ce qui l'a rendue inexploitable. Le Syndicat a alors pris contact avec l'OFROU, qui est responsable du projet et qui a pris les mesures nécessaires. En mai dernier, une proposition de mise en conformité a été faite et acceptée. Il espère que d'ici le mois de septembre, voire octobre, la conduite sera remise en état, fonctionnelle et que le Syndicat pourra enfin tester la pression. Néanmoins, le service d'exploitation a continué l'adaptation du réseau de La Neuveville en parallèle selon le calendrier prévu.

M. T. Gutmann, UDC : *« Le Château du Schlossberg est vide, la locataire a déménagé. Seules quelques chèvres paissent encore dans le parc. Où en est le projet pour l'avenir du château ? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle que les locataires ont quitté le château fin mars 2024. Il était important pour la Commission de gestion du Schlossberg d'attendre que le château soit vide pour voir l'état effectif des locaux. Maintenant, il est possible d'avoir une vision plus réaliste de l'état actuel et de savoir ce qu'il est possible de faire pour une remise en état de ces lieux. Diverses pistes de réflexion ont été entamées. Un mandat a été confié à l'Atelier Oï, afin d'élaborer un concept d'utilisation du Château. Une autre société a également été contactée qui axera sa réflexion plutôt sur un éventuel aspect hôtelier. La commission ne souhaite pas que ce château devienne un musée. Elle souhaite respecter les volontés du légataire, M. Imer, qui étaient d'ouvrir ce lieu à la population. L'idée est que ce château ne soit pas une charge pour la collectivité, mais puisse avoir des rentrées

financières et vivre en autosuffisance. La commission poursuit ses travaux. Elle informe que deux nouvelles personnes désignées par le canton ont rejoint la commission. Des recherches de subventions devront être entreprises pour ce projet.

Mme S. Mamie, PVN : *« La soussignée a observé la présence de castors sur notre Commune. En effet, on peut voir différents arbres, parfois énormes, échoués au bord du lac notamment le long des Marnins et dans la forêt des Larrus. De quelle manière la Commune gère-t-elle cet animal dans ces lieux ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : les castors sont présents depuis très longtemps à La Neuveville. Il rappelle que leur espèce et leur habitat sont protégés. Ils ne peuvent pas être chassés. Ces animaux sont présents sur tout le bord du lac. La commune Constate les dégâts et protège les arbres abîmés avec des grillages. Nous devons vivre avec ces animaux.

M. D. Althaus, FOR : « Quels sont les projets d'utilité publique en cours ou envisagés à moyen terme sur la parcelle 421 ? »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : il n'y a pas à ce jour de projet d'utilité publique en cours ou envisagé. Elle rappelle que l'utilisation de cette parcelle est réglée par une convention entre le légataire et la Commune.

M. J. Niederer, PLR : *« La réfection du chemin des Prés-Guëtins est prochainement prévue dans le plan des investissements. Le Parti libéral-radical souhaite connaître l'avancée de ce projet important sur la plus longue route communale de La Neuveville. En ce sens, nous souhaiterions savoir quand ce projet est réellement prévu dans le calendrier de la Commune ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : c'est un dossier très large et très complexe, car il s'agit de la plus longue route sur notre territoire. Les travaux avaient été estimés entre 6 à 7 millions de francs sur tout le tronçon. Le projet avait été mis en attente. Il revient sur les récents évènements du week-end dernier où des conduites d'eau ont explosé. Celles-ci sont en mauvais état et datent des années 30. Des discussions vont être entreprises prochainement avec le Syndicat de communes Service des eaux TLN. De plus, ce dossier va être remis en priorité, afin de pouvoir proposer un projet en termes de crédit probablement en 2025.

21. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : *« Comme vous l'avez lu, la modification du Règlement d'organisation a été acceptée par la population aux deux tiers des votants. Conscients de nos responsabilités individuelles et collectives, nous pourrons avancer de manière plus rapide et efficace dans les divers dossiers à venir. Au nom de mes collègues et de vous, membres élus du Conseil général, je tiens à exprimer ma gratitude pour la confiance qui nous est témoignée. »*

M. R. Mamie, président, PVN : informe que le Tour des Bornes de La Neuveville, organisé par MM. Teutsch et Niederer, aura lieu le dimanche 24 novembre 2024. D'autre part, il clôture cette séance en remerciant les membres du Conseil général de leur participation active et les encourage à profiter des beaux jours et des évènements culturels et sportifs de cet été, et Hop Suisse.

La séance est levée à 21h15

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

R. Mamie S. Wahlen

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 12 juin 2024

Motion

Création d'une commission non-permanente du Conseil général

Résumé d'introduction de la motion

Le Parti libéral-radical demande au Conseil municipal de créer une commission non permanente du Conseil général ayant pour but de réviser le règlement du Conseil général et des commissions permanentes.

Développement de la motion

Les règlements sont la base du fonctionnement de notre politique locale. Ils doivent permettre d'exercer au mieux les attributions de chaque organe politique. Dans la continuité de maintenir les règlements à jour et dans une ère de gestion politique efficiente et moderne, à l'image de la dernière révision du règlement d'organisation, nous demandons la création d'une commission non permanente du Conseil général ayant pour but de mener une réflexion au sujet :

1. D'une révision du règlement du Conseil général afin d'apporter des améliorations dans l'exercice du législatif.
2. D'une révision du règlement des commissions permanentes afin d'apporter des améliorations potentielles dans les diverses attributions de chaque commission (comme l'égalité et la diversité, le climat, la digitalisation, la promotion économique et touristique, les infrastructures historiques [Château], etc.) en adéquation avec l'ordonnance d'organisation.
3. De la création d'une commission de gestion (commission du Conseil général), organe politique existant dans toutes les autres communes du Jura bernois disposant d'un Conseil général.

Cette motion vise à moderniser et à améliorer notre cadre réglementaire, en garantissant que nos institutions politiques répondent aux défis contemporains grâce à une bonne coordination et collaboration entre législatif et exécutif. Nous croyons que ces révisions contribueront à une gouvernance plus efficace, transparente et participative.

La Neuveville, le 12 juin 2024

Pour le PLRLN
Luca Longo
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville

Reçu	10 JUIN 2024						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	SG			

FDP Die Liberalen — PLR I Liberali — PLD Ils Liberals

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 12 juin 2024

Motion

Suppression et compensation des places de parc en Vieille Ville et aux alentours

Résumé d'introduction de la motion

Le parti libéral-radical demande que, dès l'approbation de la présente, toute place de parc supprimée en Vieille Ville et dans un périmètre de 200m alentours, soit automatiquement et immédiatement compensée par la création d'une place de parc équivalente dans le périmètre mentionné ci-dessus.

Développement de la motion

La mobilité douce présente des avantages indéniables pour la tranquillité d'une cité et de ses résidents. Il n'en demeure pas moins que l'accès de chacune et chacun aux commerces de proximité est aussi largement facilité par l'existence de places de parc temporaires (zones bleues) à distance raisonnable de ceux-ci, en particulier pour les personnes âgées ou souffrant d'un handicap, mais néanmoins motorisées.
La suppression partielle, voire totale, des places de parc temporaires en Vieille Ville aurait certainement pour corollaire la disparition lente mais inexorable du peu de petits commerces encore actifs dans notre cité au profit des grands centres commerciaux.
Les petits commerçants et artisans (boucher, boulanger, fleuriste, coiffeur, restaurants, etc.) sont les premiers bénéficiaires d'un parcage temporaire de proximité qui leur permet de maintenir la fidélité de leur clientèle, gage d'une cité vivante et active. La Neuveville ne doit pas devenir un musée à ciel ouvert.

La Neuveville, le 12 juin 2024

Pour le PLRLN

Cédric Junod
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville
Reçu 10 JUIN 2024
Transmis à

ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	✓			

FDP Die Liberalen — PLR I Liberali — PLD Ils Liberals

Francis Gerz, Rue de l'Hôpital 15, 2520 La Neuveville
francis.gerz@yahoo.de

079 632 83 07

Municipalité de La Neuveville
Reçu 10 JUIN 2024
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SAN
AVS | CAJ | PH | CM | CG

Conseil Générale du 12 juin 2024

Motion au Conseil Général:

Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale

0. Résumé

La motion demande l'étude et la mise en œuvre/réalisation d'une zone rencontre à La Neuveville comprenant les rues Beauregard, Marché et Collège avec une interdiction de circulation accès aux véhicules restreint à la zone selon un horaire défini pour la période estivale (1er mai au 31 octobre).

1. Développement

La présente motion demande au Conseil municipal d'étudier puis de mettre en œuvre un concept de zone de rencontre dans la vieille ville de La Neuveville comprenant les Rues Beauregard, Marché et Collège avec une interdiction à la circulation et un accès aux véhicules selon un horaire restreint.

Il existe divers très bons exemples en Suisse de manière générale, notamment la commune du Landeron qui procède à une phase de test au sein du Bourg.

Une phase de mise en place et de test du concept peut être envisagée, cela dans un objectif de valider par la praxis le concept et prendre en compte les remarques et réflexions des usagés.

L'idée étant de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre.

Le concept de la zone de rencontre inclura de :

- Supprimer les places de parcs zone bleue devant la commune coté Place de la Liberté
- Revoir l'utilisation et le statut en général de la borne en haut de la rue du Marché (actuellement hors d'usage);
- Proposer un système facile de régulation des flux de véhicules (bornes ou autres système) pour garantir le respect de la zone piétonne ;
- Régler la gestion du trafic des véhicules pour le chargement et déchargement, les demandes exceptionnelles (déménagements etc.), les personnes à mobilité réduite et les accès des urgences (pompiers etc.)
- Favoriser les espaces des terrasses des restaurants et de ce fait les activités des commerces ;
- Elaborer un concept pour verduriser et générer des espaces de rencontres conviviaux ;
- Favoriser la mobilité douce dans la zone avec une circulation possible aux cyclistes tout en respectant la sécurité et l'interaction entre piéton et cycliste ;

En conclusion, je suis convaincu que l'attractivité et le rayonnement de cette magnifique vieille ville de La Neuveville seront améliorées à travers ces mesures.

Francis Gerz.

Conseil général du 12 juin 2024

Motion : Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville

Résumé :

Nous demandons l'instauration d'un congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville.

Développement :

L'engagement des pères et autres parents légaux dans le soin et l'éducation de leur(s) enfant(s) a significativement augmenté ces dernières décennies. Aujourd'hui, ils aspirent à être pleinement présents après la naissance de leur enfant et à partager les responsabilités familiales. Cependant, le cadre légal fédéral n'évolue pas aussi vite que les modes de vie. En 2021, la durée du congé paternité en Suisse est passée de 2 à 14 jours, ce qui reste insuffisant par rapport aux attentes des jeunes générations et aux normes internationales.

Pour combler ce décalage, les initiatives communales et cantonales se multiplient pour prolonger le congé paternité et/ou instaurer un congé parental, comme dans le canton du Tessin en 2021, de Genève en 2023 et plus récemment dans la Ville de Fribourg en avril 2024. Les Neuvevillois-e-s ont également montré une volonté de changement en acceptant à 50,3 % l'Initiative populaire « Pour un congé parental cantonal », lors des votations cantonales du 18 juin 2023. Malheureusement, cet objet n'a pas obtenu la majorité dans d'autres communes du canton.

Dans ce contexte, nous souhaitons également faire évoluer les choses à l'échelle locale en proposant la prolongation du congé paternité des employés de notre commune. Nous sommes convaincu-e-s qu'une telle mesure comporte de nombreux effets positifs, à savoir :

- Favoriser le bien-être de l'enfant et renforcer le lien avec son père ;
- Apporter un soutien accru à la mère après l'accouchement, bénéfique pour sa santé physique et mentale ;
- Contribuer à un meilleur équilibre entre la vie personnelle et professionnelle des pères ;
- Promouvoir l'égalité au sein des couples en ce qui concerne les activités domestiques et familiales ;
- Envoyer un signal fort en tant que commune soutenant une politique familiale progressiste et engagée.

Compte tenu de ces éléments, **nous demandons à la Municipalité de La Neuveville d'octroyer à ses employés communaux un congé paternité supplémentaire d'au moins 2 semaines (10 jours ouvrés) après la naissance de leur enfant,** en plus des 2 semaines déjà prévues au niveau fédéral.

Pour le Parti socialiste neuvevillois

Joëlle Moeckli

Conseil général du 12 juin 2024

Motion : Journée annuelle sans voiture à La Neuveville

Résumé : Nous demandons l'instauration d'une journée annuelle sans voiture à La Neuveville dans le but de sensibiliser la population à la mobilité douce, de lutter contre la pollution atmosphérique et sonore, ainsi que d'améliorer la qualité de vie de nos habitant-e-s.

Développement :

Nous souhaitons instaurer une journée annuelle dédiée à la piétonnisation des routes et rues de compétence communale de La Neuveville en ligne avec sa Stratégie climatique.

Tout d'abord, la suspension temporaire du trafic routier encouragerait la sensibilisation des citoyen-ne-s aux alternatives de déplacement, telles que la mobilité douce. Cette mesure incarnerait une véritable démarche participative en faveur de la protection du climat.

Deuxièmement, cette journée contribuerait à réduire la pollution, favorisant ainsi une meilleure qualité de l'air. Elle atténuerait également les nuisances sonores générées par la circulation routière, améliorant le bien-être de la population, ainsi que celui des animaux.

Enfin, la transformation momentanée de nos voies en espaces libres de voitures favoriserait le vivre-ensemble, offrant aux habitant-e-s une plus grande liberté et des espaces élargis pour des activités récréatives. En effet, comme le démontrent d'autres villes suisses et au-delà qui organisent des journées sans voiture, de telles initiatives encouragent les activités sociales, sportives et ludiques (ex. fêtes de voisin-e-s, marche à pied, rollers, jeux de rue, etc.).

Pour ces raisons, **nous demandons à la Municipalité d'organiser une Journée annuelle sans voiture à La Neuveville**, de préférence un dimanche. La population devrait être informée à l'avance de la fermeture des routes et des rues de compétence communale, à l'exception des déplacements essentiels tels que les urgences médicales, les trajets professionnels ou sécuritaires. La date choisie ne doit pas affecter la bonne tenue d'autres événements sportifs ou culturels prévus.

Pour le Parti socialiste neuvevillois

Joëlle Moeckli

forum neuvevillois

Postulat à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 13 juin 2024

Formation des membres du conseil général

Ce postulat demande que les membres du conseil général, anciens ou nouvellement élus, puissent bénéficier d'une formation en début de législature afin de pouvoir exercer leur mandat de la meilleure des manières.

Développement

Au vu des élections qui approchent, je me permets de déposer ce postulat au nom du groupe FORUM. L'objectif est de permettre aux membres du futur conseil général de 2025 de comprendre le fonctionnement de nos institutions et les subtilités des motions, postulats et autres interpellations. Ainsi, chaque élue ou élu sera à même d'exercer son mandat dès le début de façon correcte et efficiente. Le besoin d'une telle formation semble évident pour les nouveaux arrivés, mais même les anciens pourront trouver utile un petit rafraîchissement.

Cette formation pourrait se dérouler lors de la première séance du conseil général en 2025 et ne devrait pas être trop longue ni trop technique. Elle pourrait souligner l'importance du travail en commission, qui est parfois un peu négligé ou méconnu. Le programme de formation et son contenu ne sont - volontairement - pas indiqués dans ce postulat, afin de laisser une marge de manœuvre aux personnes qui se chargeront de sa préparation. Nous restons volontiers à disposition pour partager nos idées.

Nous espérons que vous ferez bon accueil à ce postulat et vous remercions pour votre attention.

Pour le groupe FORUM

Alain Guillaume

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Fraction du Conseil Général

CH-2520 La Neuveville

Conseil général du 12 juin 2024

Interpellation

Des nouvelles du Schlossberg ?

Après plusieurs années de discussions et de projets, la situation actuelle du Château de la Neuveville préoccupe la population. Le Conseil municipal, représentant les intérêts de la population au sein de la commission du Schlossberg, doit être en mesure d'apporter des informations régulières et véridiques. Dans ce but, voici quelques questions pour cibler les préoccupations de la population :

- Quel est le calendrier et les coûts estimés pour les travaux de rénovation ayant mené à la résiliation du bail des anciens locataires ?
- À part l'Atelier OÏ, est-ce que d'autres entreprises ont été mandatées pour étudier les potentielles utilisations de ce bâtiment historique ? Si non, quels ont été les critères de sélection ?
- À l'avenir, combien va coûter par année l'entretien régulier du Château pour la collectivité publique de La Neuveville et la commission du Schlossberg ?
- Quels sont les projets concrets envisagés pour l'utilisation future du Château de la Neuveville, et comment ceux-ci bénéficieront-ils à la communauté locale ?
- Quelles mesures sont prévues pour assurer la transparence et l'implication des citoyens dans le suivi de l'avancement des travaux et de l'utilisation future du Château de la Neuveville ?

Je remercie par avance le Conseil municipal pour la clarté et la précisions des réponses à ces interrogations.

La Neuveville, le 12 juin 2024

Pour le PLRLN

Luca Longo
Membre du Conseil général

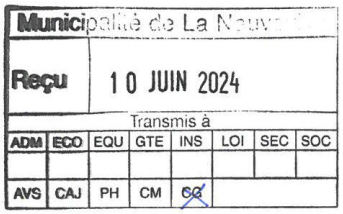

FDP
Die Liberalen

PLR
I Liberali

PLD
Ils Liberals

forum neuvevillois

CONSEIL GÉNÉRAL DU 12 JUIN 2024

INTERPELLATION

Centre médical à la Neuveville (Rte de Neuchâtel 3)

Lors de la législature précédente (septembre 2019), nous avions accepté un crédit d'engagement de 230'000.- pour l'installation de 3 médecins dans un nouveau centre médical à la Neuveville ainsi qu'une dépense périodique de 24'000.- pour assurer le contrat de bail durant 7 ans (2020-2026). Cette interpellation a pour but de faire le point sur la situation actuelle.

Développement

Vu la pénurie de médecin généraliste à la Neuveville, la Commune avait lancé – à l'automne 2019 – le projet d'une cabinet médical composé de 3 médecins, ce que le Conseil général avait largement accepté. Le décompte final pour l'installation se montait à 212'506.- (voir CG de mars 2021). Aujourd'hui, le centre médical du Landeron est surchargé. Il semble que l'offre de médecine générale à la Neuveville se soit à nouveau réduite. Nous remercions le Conseil municipal de faire un état des lieux et de nous informer au prochain Conseil général, notamment sur les points suivants :

- Combien de médecins exercent aujourd'hui dans le centre médical (Rte de Neuchâtel 3) ?
- S'il y a eu des départs, les conditions et délais ont-ils été respectés ? Sauf erreur, la Commune avait tout de même payé 2 fois 25'000.- en contrat de prestation pour l'installation de 2 nouveaux médecins.
- Il semble que les délais d'attente pour un rendez-vous dans ce cabinet se soit passablement allongés, les médecins en place pratiquent-ils toujours la médecine générale en priorité ?
- Qu'en est-il des frais du contrat de bail à charge de la Commune en 2024 ?
- Quelles mesures doivent être prises pour répondre au mieux à la demande des patients neuvevillois et pour pérenniser le centre médical tel que nous le souhaitions lors du projet ?

Pour Forum neuvevillois

C. Kaenel

Céline Känel

LES VERTS
LA NEUVEVILLE

Conseil général du 12.06.2024

Interpellation

Voiture Mobility à La Neuveville

Le Conseil municipal a remis son rapport concernant l'installation de voitures Mobility à La Neuveville pour la séance du 12 juin 2024. Ce rapport répondait à un postulat des Vert-e-s du 4 octobre 2023.

Le parti des Vert-e-s n'est pas satisfait du rapport du CM. Celui-ci ne fait qu'évoquer la problématique et les raisons pour lesquelles un véhicule Mobility avait été installé en 2010 puis retiré en 2015. Il promet vaguement que la commune prendra contact avec Mobility pour une nouvelle évaluation.

Le parti des Vert-e-s aimerait savoir :

- Pourquoi les contacts avec Mobility n'ont pas été pris avant la rédaction du rapport ?
- Le postulat des Vert-e-s du 4 octobre évoquait des pistes précises, entre autres des options d'utilisation de la voiture Mobility pour les déplacements professionnels des employés-es communaux ou le potentiel de tarifs avantageux pour certaines catégories de la population. Pourquoi ces points de développement ne sont-ils pas évoqués dans le rapport ?

Pour les Verts La Neuveville
Richard Mamie

Municipalité de La Neuveville
Reçu 10 JUIN 2024
Transmis à

ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	SG			

Municipalité de La Neuveville
Reçu 07 JUIN 2024
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | CG

Conseil général du 12.06.2024

Interpellation

Installation de toilettes à l'est de St-Joux .

Résumé :

Cette interpellation revient sur la réponse du Conseil municipal concernant l'installation de toilettes sèches à St-Joux.

Développement :

Dans sa réponse à la motion déposée le 5 octobre 2022 par le parti des Vert.e.s, puis transformée en postulat le 7 décembre 2022, la commune conclut entre autres qu'elle évaluera la possibilité de construire des WC fixes à St-Joux, à proximité du Pumptrack, reliés au réseau des eaux usées.
Le postulat du 7 décembre demandait le remplacement des WC chimiques actuels par des toilettes sèches.
Les autrices de cette interpellation demandent :

- Pour quand cette installation fixe est-elle planifiée ?
- Le projet pourrait-t-il prendre en compte la teneur du postulat initial, à savoir d'installer des toilettes sèches fixes ?

Les autrices de l'interpellation souhaitent attirer l'attention du Conseil Municipal que des toilettes sèches ne nécessitent pas de raccordements coûteux aux eaux usées et ont des avantages écologiques évidents. De plus, certains modèles s'adaptent parfaitement aux besoins de personnes à mobilité réduite. Différentes communes Orbe, Morges, Avenches, Faoug, Morat ont déjà fait ce choix.

Pour le parti des VERT.E.S

Sabine Mamie

Pour Le Parti Socialiste de La Neuveville

Helvetia Wingo

QUALITÉ SUISSE
UDC
Pour une Suisse forte
La Neuveville

Interpellation

Processus et code de déontologie

Résumé

Le drame du port a donné lieu a deux procédures : l'une, pénale, a été engagée d'office par le ministère public et a trouvé son épilogue par un jugement en 2023. L'autre procédure, administrative celle-là, a été engagée par le Conseil municipal et a conduit à confier une enquête à M.Christophe Cueni, juriste spécialisé dans les affaires communales ; les propositions et conclusions de ce dernier ont été présentées au Conseil général lors de la séance du 14 mars 2018 .

Développement

Le Conseil municipal a informé le Conseil général le 12 juin 2019 de différentes actions entreprises à la suite de l'enquête de M Christophe Cueni, particulièrement en ce qui concerne le Département de l'équipement.

Au niveau des mesures organisationnelles, le Conseil municipal a informé le Conseil général avoir décidé l'introduction d'un « Processus à suivre pour tout projet/demande » et d'un « Code de déontologie » applicable aussi bien aux membres du Conseil municipal qu'aux membres des commissions et qu'au personnel communal.

Questions

Le Conseil municipal est prié de répondre aux questions suivantes :

- Les décisions concernant le Département de l'équipement ont-elles été prises dans les règles et en accord avec les commissions concernées ?
- Le Conseil municipal a-t-il l'intention d'appliquer ces nouvelles procédures aux autres départements de l'organisation communale ?
- Les mesures organisationnelles et la rédaction d'un code de déontologie décidés par le Conseil municipal ont-ils ou seront-ils pris en collaboration avec les commissions concernées ?

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Gutmann

Municipalité de La Neuveville
Reçu 10 JUIN 2024
Transmis à

ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	DC			